Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le 14.09.2023
ID : 077-217702158-20230907-02023_041-DE

Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 7 Septembre 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 8
Conseillers ayant donné pouvoir : 5	Votants : 26	

Date de la convocation : 3 août 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 7septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire – BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – ZUCCOLO Isabelle – DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme LENOIR Isabelle - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric – M. HASCOET Alexandre à Mme Sylvie LALLEMANT – Mme ALBU Angélique à Mme Viviane DANSOU.

Était absent sans pouvoir : M. GIOVANNONI Patrick – ROUSSEL Mylène – BENOIT Dominique

●

DÉLIBÉRATION N° 02023_041 **Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2023**

Vu le Code général des collectivité territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

a approuvé le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 mars 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fait et délibéré en séance, le 7 Septembre 2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS 77220

Le secrétaire de séance,
Claude MONGIN

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le 19.09.2023
ID : 077-217702158-20230907-02023_042-DE

Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 7 Septembre 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 8
Conseillers ayant donné pouvoir : 5	Votants : 26	

Date de la convocation : 3 août 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 7septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire – BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – ZUCCOLO Isabelle – DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme LENOIR Isabelle - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric – M. HASCOET Alexandre à Mme Sylvie LALLEMANT – Mme ALBU Angélique à Mme Viviane DANSOU.

Était absent sans pouvoir : M. GIOVANNONI Patrick – ROUSSEL Mylène – BENOIT Dominique

●

DÉLIBÉRATION N° 02023_042 **Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2023**

Vu le Code général des collectivité territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

a approuvé le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 avril 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fait et délibéré en séance, le 7 Septembre 2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS 77220

Le secrétaire de séance,
Claude MONGIN

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le 19.09.2023
ID : 077-217702158-20230907-02023_043-DE

Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 7 Septembre 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 8
Conseillers ayant donné pouvoir : 5	Votants : 26	

Date de la convocation : 3 août 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 7septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire – BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – ZUCCOLO Isabelle – DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme LENOIR Isabelle - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric – M. HASCOET Alexandre à Mme Sylvie LALLEMANT – Mme ALBU Angélique à Mme Viviane DANSOU.

Était absent sans pouvoir : M. GIOVANNONI Patrick – ROUSSEL Mylène – BENOIT Dominique

●

DÉLIBÉRATION N° 02023_043 **Compte rendu des décisions du Maire**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le compte-rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la délibération n°02020_06 du 17 juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Numéro de la décision	Date de signature	Objet
002023_039	30 mars 2023	Contrat de fourniture de gaz naturel pour le site de la restauration scolaire et de l'ALSH conclu avec la société *Gaz de Bordeaux* pour une durée de 22 mois à compter du 01.03.2023 et pour un montant annuel estimé de 36 102 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 077-217702158-20230907-02023_043-DE

Numéro de la décision	Date de signature	Objet
002023_040	30 mars 2023	Contrat de services BLES BL connect conclu avec la société *Berger Levrault* pour une durée de 36 mois à compter du 01.03.2023 et pour un montant annuel de 2 182,50 euros HT.
002023_041	8 avril 2023	Avenant d'ajustement contractuel au contrat d'assurance « véhicules à moteur » conclu avec la *SMACL* et portant, d'une part, majoration de 260 % de la prime annuelle et d'autre part, amendement au périmètre des garanties (définition du véhicule et bris de machines).
002023_042	7 avril 2023	Renouvellement du contrat de maintenance des défibrillateurs conclu avec la société *Défibril* pour une durée de un an à compter du 17 mars 2023 et pour un montant de 2 367, 86 euros HT.
002023_043	7 avril 2023	Contrat de fourniture de gaz naturel pour le site de la restauration scolaire et de l'ALSH conclu avec la société *EDF* pour la période du 01.07.2021 au 28.02.2023 et pour un montant annuel estimé de 37 951 euros HT
002023_044	4 mai 2023	Contrat de prestations de vérifications périodiques des accessoires et engins de levage conclu avec la société *Jet location outillage contrôle*
002023_045	3 mai 2023	Marché de travaux neufs et d'entretien de la voirie et de la signalisation. Lot 1 relatif aux travaux ponctuels, neufs, d'entretien de la voirie et du mobilier urbain attribué à la Société Eiffage pour une durée de un an renouvelable 3 fois et un montant maximum annuel de 1 200 000 euros HT. Lot 2 relatif aux travaux de signalisation horizontale et verticale attribué à la société Axium pour une durée de un an renouvelable 3 fois et un montant maximum annuel de 100 000 euros.
002023_046	3 mai 2023	Contrat conclu avec la société Côté découvertes pour l'organisation d'un séjour pédagogique pour un montant de 35 452 euros TTC.
002023_047	9 mai 2023	Contrat pour l'installation de structures gonflables dans le cadre de l'animation Gretz été pour la période du 17 juillet 2023 au 7 août 2023 et pour un montant de 11 883 euros TTC.
002023_048	9 mai 2023	Contrat de cession de droits de représentation pour deux représentations d'un spectacle de Noël au bénéfice des enfants scolarisés en classes maternelles prévues le 11 décembre 2023 pour un montant de 1 160,50 euros TTC.
002023_049	16 mai 2023	Avenant de prolongation jusqu'au 31 août 2023 du contrat 420599052 conclu avec la Société Konica Minolta France relatif à la maintenance d'un copieur
002023_050	16 mai 2023	Avenant de prolongation jusqu'au 31 août 2023 du contrat 420618678 conclu avec la Société Konica Minolta France relatif à la maintenance d'un copieur
002023_051	24 mai 2023	Reconduction du contrat de prestations de vérifications électriques périodiques des bâtiments communaux conclu avec la société Apave pour la période courant du 9 octobre 2022 au 8 octobre 2023 et un montant de 4 104,80 euros HT.
002023_052	24 mai 2023	Reconduction du contrat de prestations de vérification des installations thermiques fluides des bâtiments communaux conclu avec la société Apave pour la période courant du 9 octobre 2022 au 8 octobre 2023 et un montant de 800 euros HT.
002023_053	30 mai 2023	Marché relatifs aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Paris attribué aux sociétés TPSM (mandataire) et BIR (co-traitant) pour un montant de 277 027,70 euros HT.
002023_054	29 mai 2023	Contrat de maintenance et vérifications réglementaires de ascenseurs de la salle Rothschild et de la médiathèque conclu avec la société Koné pour des montants respectifs de 1 620 euros HT et 650 euros HT.
002023_055	7 juin 2023	Contrat d'extension de garantie d'un serveur conclu avec la société Dell pour une durée de 12 mois et un montant de 972,18 euros.
002023_056	12 juin 2023	Renouvellement du contrat de maintenance et d'entretien des aires de jeux extérieures conclu avec la société Foreco SAS pour une durée de 1 an et un montant de 2 760 euros TTC.

Le Conseil Municipal ;

***Prend acte** de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).*

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS * 77220 *

Le secrétaire de séance,
Claude MONGIN

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.